

**Insolite : Et si la Biblioth  que num  rique de Google disparaissait ?**

**Insolite**

Post   par : JerryG

Publi  e le : 22/12/2009 15:00:00

**Google** aurait-il   t   vite en besogne avec sa Biblioth  que num  rique ? A en croire le TGI de Paris, la r  ponse ne fait aucun doute, le roi des moteurs de recherches et du Web 2.0 vient d'  tre **condamn   pour contrefa  son de livre**.

L'une des plus belles innovations de Google r  side dans la mise    disposition de tout un chacun    un acc  s    la Culture via son initiative de la Biblioth  que num  rique que l'on conna  t sous le nom de **Google-Livre**.

Par ce biais, Google num  rise des centaines de milliers de livres dont les publications ne sont plus, ainsi les amateurs de litt  rature peuvent via le portail de Google, retrouver des titres   puis  s ou disparus de nos librairies.



Dans sa pr  cipitation le g  ant am  ricain a num  ris   des livres dont il ne poss  dait pas les droits d'auteur et appartenant aux   ditions La Martini  re, c'est le toll   parmi les   diteurs, Google a viol   le copyright, comme un vulgaire voyou des bas-fonds du Net, pour en tirer profit.

L'  diteur porte donc l'affaire devant monsieur Le Juge qui condamne Google    payer 300.000 euros de dommages et int  r  ts sans oublier l'interdiction de poursuivre la num  risation d'ouvrages sans l'autorisation des   diteurs.

On se rassurera, la num  risation de livres continuera    donner du travail aux robots scanners de **Google-Livre**, mais les manuscrits sous droit d'auteur et ceux de La Martini  re en particulier devra cesser, s  ance tenante.

L'intention de Google d'offrir    tout un chacun un acc  s    la culture demeure louable, mais pas sans l'accord des ayants droits, pourra-t-on r  torquer.

Les   diteurs fran  sais sous la banni  re du SNE en profitent pour montrer du doigt Google et se f  licitent d'une telle d  cision du TGI, d'ailleurs    ce propos, **Serge Eyrolles** (Pr  sident du SNE) d  clare    nos confr  res de l'AFP :

*"Ils n'ont fait que du piratage depuis le d  but, le tribunal le reconna  t. Cette condamnation n'est pas   quivoque. Aujourd'hui, un tribunal fran  sais reconna  t qu'ils ont viol   les droits*

*intellectuels de nos auteurs"*

*"C'est une grande victoire par rapport à un moteur de recherche qui ne nous respectait pas. Maintenant, il va nous respecter, je pense qu'on pourra trouver une solution", a-t-il ajouté.*

Ce jugement du TGI pourrait mettre un coup d'arrêt aux projets de Google-Livre, (qui pour rappel a déjà conclu des accords avec plusieurs bibliothèques américaines) et tente de vouloir créer une bibliothèque numérique universelle, disponible en ligne et pour tous.

**Serge Eyrolles** ([dont nous vous parlons de temps en temps](#)) ne mâche pas ses mots à l'encontre de Google qui fera appel de cette décision :

*"Ça ne sert à rien de faire appel et de repartir pour deux ans. Ce qu'on demande, c'est qu'ils arrêtent de numériser nos ouvrages et d'endommager nos auteurs pour le mal qu'ils nous ont fait".*

*"Qu'ils arrêtent de faire de la judiciarisation leur outil de lobbying, ça ne sert à rien dans notre pays. Dans notre pays, ce qui est important, c'est de se réunir autour d'une table, et de discuter", a-t-il conclu.*

L'égalité devant la loi ou l'égalité en droit est le principe selon lequel tout individu doit être traité de la même façon par la loi (principe d'équité). Aucun individu ou groupe d'individus ne doit donc avoir de privilèges garantis par la loi et Google n'en fait pas exception.